

**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION****DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE****SÉANCE du mardi 16 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

**Absents excusés :** CLEC'H Vincent ; GIUNTINI Jean-Pierre ; BILLAUX Béatrice ; LE GOFF Yannick.

**DELBU2025-09-052**

**Culture : Cession de droits d'auteur sur les œuvres réalisées dans le cadre de projets d'Éducation Artistique et Culturelle avec Milmarin**

**Vu** le Code de la Propriété Intellectuelle, articles L121-1 à L123-12 ;

**Vu** la délibération DEL2024-01-021 du Conseil d'agglomération du 30 janvier 2024 concernant le projet Rivages partagés et son financement ;

**Vu** la délibération DEL2024-04-070 du Conseil d'agglomération du 16 avril 2024 présentant le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération « Horizon 2030 » ;

**Vu** la délibération DEL2024-09-208 du Conseil d'agglomération du 24 septembre 2024 concernant le projet culturel de territoire ;

**Considérant** que le centre de découverte maritime de l'Agglomération Milmarin a mené 6 projets d'Éducation Artistique et Culturelle avec les établissements scolaires des communes de Pontrieux, Quemper-Guézenec, Plourivo, Ploubazlanec, Paimpol et Plouézec ;

**Considérant** que ce projet constitue l'un des trois volets de la démarche « Rivages partagés » entamée par Milmarin en 2024 et qui bénéficie du soutien du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture et que celui-ci co-finance à 80 % le projet, pour un reste à charge à l'Agglomération de 20 %, soit 15 750 € répartis sur 3 ans ;

**Considérant** qu'en 2025, 3 artistes (Atelier Bavard.e.s, Atelier Bouillons et Romane Plumer-Chabot) ont été choisis afin de concevoir avec les élèves de 6 classes des œuvres exposées sur l'espace public, en lien avec les thématiques de l'exposition Rivages partagés présentée à Milmarin ;

**Considérant** qu'il appartient aujourd'hui de statuer sur les droits d'auteur afférents à ces œuvres, réalisées dans le cadre d'une commande de l'Agglomération par le biais d'un Appel à Manifestation d'Intérêt ;

**Considérant** que les trois artistes restent titulaires du droit moral sur leurs œuvres, mais ils cèdent à titre gracieux à l'Agglomération les droits de représentation, de reproduction et d'adaptation ;

**Considérant** que les modalités de la cession sont précisées dans un contrat de cession pour chacun des artistes ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Communautaire :

- Prend acte du bilan du volet 2 du projet « Rivages partagés » ;
- Valide le projet de contrat de cession de droits d'auteur ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer les contrats suivants :
  - Contrat de cession de droits d'auteur avec Atelier Bavard.e.s ;
  - Contrat de cession de droits d'auteur avec Atelier Bouillons ;
  - Contrat de cession de droits d'auteur avec Romane Plumer-Chabot.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

